

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME Réunion de 2014

Séance du 27 juin 2014

CG20140627_51
id. 927

L'an deux mille quatorze le vingt sept juin , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

**SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
(S.D.A.N.)**

En Mai 2011, nous avons lancé une deuxième étape dans l'équipement du Tarn-et-Garonne avec des infrastructures de communication numérique. Elle a pris la forme du S.D.A.N. qui succède au Schéma des Télécommunications, et qui vient en complément des initiatives privées qui se limitent au territoire du Grand Montauban.

Je vous rappelle que ce projet ambitieux, estimé à **près de 52 millions d'euros**, vise à compléter les initiatives prises par le secteur privé sur le territoire du Grand Montauban en équipant en Très Haut Débit le reste du territoire départemental. Pour cela nous avons fait le choix d'un mix technologique de fibre optique, de cuivre et de satellite, propre à assurer un **débit minimum de 5 mégabits/seconde** pour tous les foyers et sites professionnels du département.

Lors du Budget Primitif 2014, nous avons évoqué les perspectives de financement du S.D.A.N. ainsi que le programme des actions à mener en 2014 pour assurer la poursuite du projet.

Dans la continuité de cette décision, je vous propose à travers ce rapport de faire un point sur l'état d'avancement de notre S.D.A.N..

I. FINANCEMENT DU S.D.A.N.

Pour permettre la mise en œuvre du S.D.A.N., **3 principaux cofinanceurs** ont été sollicités à ce jour :

- **l'Etat**, auprès duquel un dossier a été déposé le 17 septembre 2013 (appel à projet « Fonds pour le Société Numérique » (F.S.N.)) et dont l'instruction est achevée depuis Février 2014 et le dossier validé par le Comité d'Experts France Très Haut Débit. Notre dossier est à la signature du Premier Ministre;

- **la Région Midi-Pyrénées**, qui a annoncé, le 3 Mars 2014, le doublement de son enveloppe dédiée à l'aménagement numérique, passant de 50 à 100 millions d'euros. Cette dernière doit bientôt préciser le détail de ses critères d'intervention;

- **les fonds européens**, gérés par la Région qui validera prochainement le document de programmation pour la période 2014-2020.

Les échanges avec l'Etat et la Région vont se poursuivre durant les semaines à venir afin d'affirmer l'engagement de ces cofinanceurs. Il permettra la **stabilisation du plan de financement**, indispensable aux échanges à venir avec les EPCI.

II. SCHEMA D'INGENIERIE TRES HAUT DEBIT

Parallèlement à la consolidation des financements du projet, nous avons décidé, lors de la Décision Modificative n°1 de 2013, de réaliser un Schéma d'Ingénierie Très Haut Débit, pour **optimiser les déploiements**, évaluer ponctuellement les **solutions techniques** les plus adaptées et offrir une **vision complète du réseau à créer** à travers une cartographie précise.

La réalisation de ce schéma d'ingénierie mobilise une **enveloppe budgétaire de 200 000 €** sur laquelle nous avons obtenu une **subvention de 100 000 € de l'Europe**.

A ce jour, l'enveloppe budgétaire a été engagée pour :

- la mission d'accompagnement par le Cabinet Ceris, pour la finalisation des dossiers de financement et la conception et le suivi technique à venir de la mission d'ingénierie;
- l'achat, auprès de Orange, de l'ensemble des informations à jour sur son réseau, et notamment des infrastructures disponibles en fibre optique. Ces données, en cours de traitement, vont être exploitées dans le cadre du Schéma d'Ingénierie afin de projeter le réseau à créer en **prenant en compte les tronçons préexistants**, et vérifier les conditions techniques et financières de leur utilisation et ainsi **abaisser de manière significative le coût du S.D.A.N.**

Le reste de l'enveloppe budgétaire permettra de finaliser l'architecture du réseau, d'affiner les choix techniques et de parvenir à un chiffrage détaillé des investissements.

Un **appel d'offres a été lancé** en Juin 2014 pour désigner le prestataire qui assurera la réalisation du Schéma d'Ingénierie.

Le cahier des charges, qui a été soumis à l'examen de la Mission interministérielle Très Haut Débit, a été élaboré à partir du scénario que nous avons retenu.

Il prévoit notamment :

- le chiffrage et la modélisation de l'ensemble des possibilités de **montée en débit du réseau cuivre** qu'autorise la réglementation en vigueur;
- l'évaluation de nouvelles possibilités réglementaires et techniques concernant l'**adduction fibre optique à usage professionnelle**;
- l'**utilisation d'infrastructures existantes** (fourreaux et fibre optique) auprès des opérateurs qui en disposent.

L'élaboration de ce schéma se nourrira aussi, avant son bouclage, des **discussions que nous poursuivrons au quatrième trimestre 2014 avec les EPCI**.

III. ORGANISATION DU PILOTAGE DU S.D.A.N.

Lors du Budget Primitif de 2012, le Conseil Général a pris en charge le portage du S.D.A.N. Départemental, jusque-là assuré par le Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne (SDE82). A cette occasion nous avons décidé de pérenniser le comité de pilotage qu'avait mis en place le SDE82.

Ce comité, composé de 3 Conseillers Généraux, 3 membres du Comité Syndical du SDE82, du Préfet de Région, du Préfet de Département, des Présidents de Pays, du Président du Conseil Régional et du Délégué Régional de la Caisse des Dépôts, a permis d'avancer dans la réalisation des choix stratégiques relatifs à notre S.D.A.N..

Lors du Budget Primitif de 2014, nous avons pris position en faveur de la création d'un **Syndicat Mixte Ouvert** dédié à l'aménagement numérique.

Pour préfigurer l'organisation de ce syndicat mixte, et faciliter les négociations avec les EPCI sur le plan de financement, je vous propose dès aujourd'hui de valider une **nouvelle composition de notre comité de pilotage** du S.D.A.N..

Cette nouvelle composition (liste complète en annexe) rassemble autour du Président du Conseil Général, porteur du S.D.A.N. :

- les **Présidents des 14 EPCI** de Tarn-et-Garonne (hors Communauté d'Agglomération du Grand Montauban qui est concernée par l'investissement privé et pour laquelle un comité dédié est prévu dans le cadre de la convention signée le 14 Mai 2013, avec l'Etat, le Grand Montauban, Orange et le Conseil Général porteur du S.D.A.N.);

- **6 Conseillers Généraux;**

- le **Préfet de Région**, représentant l'Etat, cofinanceur;

- le **Président du Conseil Régional** de Midi-Pyrénées, cofinanceur;

- le **Délégué Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations** au titre des dispositifs de prêt qu'elle a mis en place pour le financement des projets d'aménagement numérique;

- le **Préfet de Tarn-et-Garonne**.

Cette nouvelle configuration rassemble l'ensemble des cofinanceurs que prévoit le S.D.A.N..

Compte-tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission économie, emploi, promotion et vœux,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'avancée du S.D.A.N. et de ses perspectives techniques et financières ;
- Approuve la nouvelle composition suivante du Comité de Pilotage du S.D.A.N. dont la liste complète figure en annexe :
 - les Présidents des 14 EPCI de Tarn-et-Garonne (hors Communauté d'Agglomération du Grand Montauban qui est concernée par l'investissement privé et pour laquelle un comité dédié est prévu dans le cadre de la convention signée le 14 Mai 2013, avec l'Etat, le Grand Montauban, Orange et le Conseil Général porteur du S.D.A.N.) ;
 - 6 Conseillers Généraux ;
 - le Préfet de Région, représentant l'Etat, cofinanceur ;
 - le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, cofinanceur ;
 - le Délégué Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre des dispositifs de prêt qu'elle a mis en place pour le financement des projets d'aménagement numérique ;
 - le Préfet de Tarn-et-Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET